



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **10 octobre à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Gérard Martin	maire suppléant de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Suzanne Dandurand	mairesse suppléante de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

EST ABSENT

Stéphane Dionne maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M. Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint
Mme Valérie Carrère, directrice aux services techniques



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12139/10/18

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en y effectuant la modification suivante :
retirer le point 6 C) Autorisation de paiement : Facture cours d'eau / Fourche à Jean-Paul,
branche 10 (Gc-179) à Saint-Guillaume.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 12 septembre 2018

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 4 septembre 2018

5. MRC de Drummond, jour après jour...

6. Finances

- A) Comptes à payer – dépôt
- B) Rapport biennuel sur les revenus et dépenses

7. Administration

- A) Règlement numéro MRC-847 concernant les modalités et la tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage porcin tenues par la MRC de Drummond à la demande d'une municipalité de son territoire / Adoption
- B) Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Centre-du-Québec / Désignation du signataire

8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Rapport du comité d'aménagement
 - A.1) Table de concertation sur la conservation des milieux naturels du Centre-du-Québec



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- B) Approbations de modifications à des règlements et du plan d'urbanisme
 - B.1) Drummondville
 - B.1.1) Règlement n° RV18-5004
Modifier les dispositions applicables à certaines enseignes secondaires
 - B.1.2) Règlement n° RV18-5009-1
Créer les zones H-1196-1, H-1196-2 et RES-1183
 - B.2) Saint-Cyrille-de-Wendover
 - B.2.1) Règlement n° 230-189.1
Créer la zone Ra40, modifier les articles 3.3.3, 3.3.4.1 et 3.3.8.3 et modifier la grille des usages de la zone Ra2
 - B.3) Saint-Germain-de-Grantham
 - B.3.1) Règlement n° 599-18
Autoriser la transformation d'un ancien bâtiment en habitation bifamiliale dans la zone R37 et modifier les limites des zones R60, R39, et R37
 - B.3.2) Règlement n° 601-18
Ajouter l'article 9.36 « Maison mobile à des fins de logements pour employés de ferme » et modifier la grille des usages et des normes des zones A1 à A12 et A14
- C) Règlement régional relatif au contrôle du déboisement sur le territoire de la MRC de Drummond / Dépôt du rapport de consultation
- D) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) / Dépôt du rapport d'activité

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

12. Sécurité publique

13. Développement économique, social et culturel

- A) Rencontre de l'organisme *Culture Centre-du-Québec* / Dépôt du rapport
- B) Rencontre *CRECQ Centre-du-Québec* / Dépôt du rapport

14. Correspondances

- A) Demandes d'appui
- B) Informations générales

15. Divers

- A) Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 / Informations

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉ



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018

MRC12140/10/18

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 12 septembre 2018.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 4 SEPTEMBRE 2018

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 4 septembre, tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois d'octobre 2018 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le secrétaire-trésorier dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2018. Il n'y a pas de question.

Octobre 2018	
Factures incompressibles acquittées	763 435,82 \$
Factures approuvées	39 391,64 \$
Rémunérations	7 138,24 \$
Allocations de dépenses	3 569,12 \$
Remboursement des dépenses	45,00 \$

B) RAPPORT BIANNUEL SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

Le préfet dépose le rapport biannuel sur les revenus et dépenses de la MRC de Drummond transmis aux membres du conseil, le tout en conformité avec l'article 176.4 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et au règlement MRC-754.



7. ADMINISTRATION

A) RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-847 CONCERNANT LES MODALITÉS ET LA TARIFICATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR UN PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN TENUES PAR LA MRC DE DRUMMOND À LA DEMANDE D'UNE MUNICIPALITÉ DE SON TERRITOIRE

MRC12140/10/18

CONSIDÉRANT que l'alinéa 1 de l'article 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (RLRQ, c. A-19.1) prévoit les modalités de création d'une commission créée par la municipalité régionale de comté afin de tenir une consultation publique sur certains types de projets d'élevage porcin;

CONSIDÉRANT que cette loi prévoit la présentation du projet d'élevage porcin par le demandeur du permis au cours de l'assemblée publique et que la commission entend les citoyens à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, compte tenu des courts délais mentionnés à cette loi, de déterminer des modalités de création de cette commission afin d'assurer le bon déroulement d'une consultation publique sur le projet d'élevage porcin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 165.4.11 de la LAU, les MRC ont l'obligation de tenir une consultation publique relative à un projet d'élevage porcin si le conseil d'une municipalité de leur territoire en fait la demande;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une assemblée de consultation publique par la MRC de Drummond entraînera des dépenses et des coûts relatifs au temps du personnel de la MRC, à l'octroi de mandats à des consultants, aux frais de déplacement des employés et des élus de la MRC affectés au dossier, aux photocopies et à la transmission de documents, à la publication d'avis dans les journaux, à la location de salles, à l'enregistrement des séances et autres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 205 de la LAU, si aucun règlement de la MRC ne précise la répartition des dépenses selon des critères qu'elle détermine, les dépenses sont réparties à l'ensemble des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée respective;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC peut, en vertu du 2e alinéa de l'article 205 de la LAU, adopter un règlement pour répartir les dépenses entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement selon les critères qu'il détermine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que les dépenses et les coûts de la tenue d'une consultation publique relative à un projet d'élevage porcin soient aux frais de la municipalité demanderesse et non pas à l'ensemble des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que le dernier règlement de la MRC de Drummond (MRC-474) sur la consultation publique en matière d'élevage porcin a été adopté le 7 septembre 2005;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de moderniser les modalités et la tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage porcin;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 12 septembre 2018;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT que le présent règlement va abroger et remplacer le MRC-474;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement MRC-847 sur les modalités et la tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage porcin tenues par la MRC de Drummond à la demande d'une municipalité de son territoire.

ADOPTÉ

B) ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION
RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

MRC12142/10/18

CONSIDÉRANT QU'à l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), le MAMOT a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une municipalité régionale de comté peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec dirige la démarche de gouvernance régionale du Centre-du-Québec. Cette démarche s'appuie sur une approche de codéveloppement, de coopération et de concertation entre les élus municipaux, les instances gouvernementales et les intervenants du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Centre-du-Québec conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) comme l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente a pour objet de définir le rôle, les modalités, les engagements et la participation des MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est de mettre sur pied une démarche et des activités de concertation régionale pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement du Centre-du-Québec;



CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit contribuer financièrement et en temps-ressources;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Alexandre Cusson, préfet, à signer l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Centre-du-Québec;

DE CONTRIBUER financièrement et D'AUTORISER trois versements de 18 236 \$ pour la durée de cette entente :

2018-2019 : 18 236 \$
2019-2020 : 18 236 \$
2020-2021 : 18 236 \$

DE RESPECTER les engagements dans l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} septembre 2018 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

M. Alexandre Cusson dépose le rapport du comité d'aménagement de la rencontre du 10 octobre 2018. Il n'y a aucune question.

A.1) Table de concertation sur la conservation des milieux naturels du Centre-du-Québec

MRC12143/10/18

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a convoqué les acteurs concernés par la conservation des milieux naturels afin d'évaluer la pertinence de mettre en place une table de concertation en région;

CONSIDÉRANT QUE deux rencontres ont eu lieu en mars et en septembre;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE ces rencontres ont permis d'identifier trois priorités régionales soit les milieux humides et hydriques, la connectivité des milieux naturels ainsi que la multifonctionnalité de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ a été identifié comme coordonnateur de la Table;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres de la Table sont prévues au mois de septembre, janvier, avril et juin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a été identifiée comme un acteur concerné par le sujet;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'aménagement et des services techniques a participé aux premières rencontres;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Yves Grondin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER un membre de l'équipe de la MRC de Drummond à siéger à la Table de concertation sur la conservation des milieux naturels et à représenter la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

B) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET AU PLAN
D'URBANISME

B.1) Drummondville

B.1.1) Règlement no RV18-5004

Modifier les dispositions applicables à certaines enseignes secondaires

MRC12144/10/18

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV18-5004 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier les dispositions applicables aux enseignes secondaires rattachées au bâtiment de manière à autoriser l'installation de celles-ci sur la façade principale ou sur une façade donnant vers une voie de circulation, une aire de stationnement ou une allée de circulation;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV18-5004 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no RV18-5004 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

B.1.2) Règlement no RV18-5009-1
Créer les zones H-1196-1, H-1196-2 et RES-1183

MRC12145/10/18

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV18-5009-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de :

- Créer les zones d'habitation H-1196-1 et H-1196-2 à même une partie de la zone de réserve RES-1196, d'y permettre les habitations multifamiliales (H-4) de quatre logements à l'intérieur de la zone H-1196-1 et de six logements à l'intérieur de la zone H-1196-2 et de prévoir les normes applicables;
- Créer la zone de réserve RES-1183 à même l'ensemble de la zone d'habitation H-1183;

CONSIDÉRANT QUE cette modification au règlement de zonage implique un échange de zones de réserve, tel que prévu au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

CONSIDÉRANT QUE l'échange respecte les conditions prévues à l'article 3.6 « Conditions pour l'échange de superficie d'une zone de réserve contre une zone prioritaire d'aménagement » du document complémentaire du SADR;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité d'aménagement le 27 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV18-5009-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no RV18-5009-1 à la ville de Drummondville.

DE TRANSMETTRE, comme prévu au SADR, la cartographie à jour de l'échange demandé par la Ville de Drummondville au MAMOT.

ADOPTÉ

B.2) Saint-Cyrille-de-Wendover

B.2.1) Règlement n° 230-189.1

Créer la zone Ra40, modifier les articles 3.3.3, 3.3.4.1 et 3.3.8.3 et modifier la grille des usages de la zone Ra2

MRC12146/10/18

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement n° 230-189.1 modifiant son règlement de zonage n° 230;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de créer la zone résidentielle Ra40, de modifier les articles 3.3.3, 3.3.4.1 et 3.3.8.3 du règlement de zonage relativement à la marge de recul avant, au type et à la hauteur des habitations unifamiliales à construire, aux aires de stationnement à implanter de même que la grille des usages, associée à la zone résidentielle Ra2;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Yves Grondin

Appuyé par François Parenteau

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 230-189.1 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 230-189.1 à la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.3) Saint-Germain-de-Grantham

B.3.1) Règlement n° 599-18

Autoriser la transformation d'un ancien bâtiment en habitation bifamiliale dans la zone R37 et modifier les limites des zones R60, R39, et R37

MRC12147/10/18

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement n° 599-18 modifiant son règlement de zonage n° 250-04;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser la transformation d'un ancien bâtiment de type « entrepôt » en habitation bi-familiale dans la zone R37 et d'ajuster la limite des zones A9, R60, R39, et R37;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA) le 1^{er} août 2018;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Hélène Laroche

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 599-18 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 599-18 à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

B.3.2) Règlement n° 601-18

Ajouter l'article 9.36 « Maison mobile à des fins de logements pour employés de ferme » et modifier la grille des usages et des normes des zones A1 à A12 et A14

MRC12148/10/18

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement n° 601-18 modifiant son règlement de zonage n° 250-04;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'ajouter l'article 9.36 « Maison mobile à des fins de logements pour employés de ferme » et de modifier la grille des usages et des normes des zones A1 à A12 et A14 en conséquence;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA) le 1^{er} août 2018;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 601-18 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 601-18 à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

C) RÈGLEMENT RÉGIONAL RELATIF AU CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE DRUMMOND / DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION

M. Alexandre Cusson dépose le rapport de consultation. Il n'y a aucune question.

D) PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) / DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

M. Alexandre Cusson dépose le rapport d'activité pour l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du mois d'octobre 2018. Il n'y a aucune question.

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun item n'est discuté à ce point.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item n'est discuté à ce point.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item n'est discuté à ce point.



13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) Rencontre de l'organisme *Culture Centre-du-Québec* / Dépôt du rapport

Mme Diane Bourgeois dépose le rapport de la rencontre *Culture Centre-du-Québec* du 12 septembre 2018. Il n'y a aucune question.

B) Rencontre *CRECQ Centre-du-Québec* / Dépôt du rapport

Mme Diane Bourgeois dépose le rapport de la rencontre *CRECQ Centre-du-Québec* du 17 septembre 2018. Il n'y a aucune question.

14. CORRESPONDANCES

A) DEMANDES D'APPUI

Les membres du comité administratif et de planification ne jugeaient pas opportun d'appuyer les demandes soumises à leur comité, lesquelles sont tout de même déposées en séance du conseil pour information.

Club de motoneiges de Drummondville / Demande à la MRC de Drummond afin de modifier la réglementation concernant les heures de circulation des véhicules hors route

MRC des Maskoutains / Producteurs agricoles : maintenir le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle

MRC La Haute-Côte-Nord / Gestion des résidus provenant de la chasse

MRC de Coaticook / Restrictions liées à l'utilisation de sacs compostables

B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

30 août 2018 : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Programme d'aide financière 2018-2019 à l'entretien de la Route verte

11 septembre 2018 : Municipalité de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie / Appui relativement à la problématique des espèces exotiques envahissantes

12 septembre 2018 : MRC de Vaudreuil-Soulanges / Appui à la MRC de Drummond concernant la demande à la SHQ pour la modification de la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion

13 septembre 2018 : Municipalité de Kamouraska / Appui relativement à la problématique des espèces exotiques envahissantes



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 14 septembre 2018 : MRC du Granit / Appui à la MRC de Drummond concernant la demande à la SHQ pour la modification de la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion
- 17 septembre 2018 : MAMOT / Accusé de réception de la demande d'aide financière dans le cadre de la mesure pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
- 18 septembre 2018 : MAMOT / Approbation du règlement d'emprunt sur la fibre optique MRC-842
- 20 septembre 2018 : MAMOT / Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière et exercice financier 2019 pour Drummondville
- 20 septembre 2018 : MRC d'Arthabaska / Appui à la MRC de Drummond concernant la demande de révision des modalités du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 20 septembre 2018 : MRC Les Moulins / Appui à la MRC de Drummond concernant la demande à la SHQ pour la modification de la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion
- 24 septembre 2018 : MRC Nicolet-Yamaska / Dénonciation de la période retenue pour l'élection municipale
- 24 septembre 2018 : MRC Nicolet-Yamaska / Demande à la SHQ pour la modification de la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion
- 24 septembre 2018 : MRC Nicolet-Yamaska / Appui à la gestion de l'offre
- 24 septembre 2018 : MRC de Maskinongé / Appui à la MRC de Drummond concernant la demande à la SHQ pour la modification de la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion
- 24 septembre 2018 : Québec solidaire / Réponse à la résolution MRC12110/09/18 : bonification du FDT
- 24 septembre 2018 : MRC de la Rivière-du-Nord / Appui à la MRC de Drummond pour la révision des modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 26 septembre 2018 : Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec / Accessibilité universelle dans les projets d'aménagement de la Forêt Drummond
- 28 septembre 2018 : UPA Centre-du-Québec / Remerciement pour l'appui de la MRC à la financiarisation des terres agricoles



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

28 septembre 2018 : UPA Centre-du-Québec / Assemblée générale annuelle de l'UPA du Centre-du-Québec – Invitation

28 septembre 2018 : Registraire des entreprises / Acceptation d'une réservation de nom

28 septembre 2018 : Saint-Majorique-de-Grantham / Certificat de l'évaluation et avis de modification du rôle d'évaluation foncière

2 octobre 2018 : Saint-Bonaventure / Droit sur les mutations immobilières - Exonération

15. DIVERS

A) PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2021 / INFORMATIONS

M. Alexandre Cusson dépose des documents pour le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air pour les années 2018-2021, à titre d'informations générales. Il n'y a aucune question.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question n'est posée par le public.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12149/10/18

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 h 38.

Alexandre Cusson
Préfet

Guy Drouin
Secrétaire-trésorier